

Pour un changement de politique, et pas seulement de personnes !

EPSU-CJ est fière de présenter à ces élections une équipe syndicale

- qui recouvre le plus large éventail de nationalités (11) ;
- qui réunit
 - o la plus **longue expérience** dans la représentation statutaire (3 anciens élus) et syndicale (qui se compte en décennies) et
 - o le plus grand **renouveau**, avec des nouveaux candidats qui ne servent pas d'alibi ;
- des syndicalistes expérimentés prêts à mettre leur expérience au service des nouveaux et des moins bien lotis ; *pourquoi ?*
 - o *parce que la solidarité n'a du sens que lorsqu'elle se dirige des plus forts vers les plus faibles et pas l'inverse ;*
 - o *parce que sans solidarité entre générations il n'y a pas d'avenir.*

Sur notre liste, par contre, il n'y a pas d'« indépendants ». Pourquoi ? Parce que les collègues qui nous rejoignent s'intègrent tout naturellement dans notre structure de terrain, transparente et démocratique, qui n'a rien à cacher et où personne ne tire les ficelles derrière la scène !

Nous n'avons *pas* présenté un **programme** sous forme de catalogue 'attrape-tout'.

Pourquoi ? Parce que, pendant tout le mandat écoulé, nous avons dû nous battre pour défendre des **principes fondamentaux** (indépendance, démocratie, transparence) et, dans tout cela, trouver encore le temps d'aborder des questions de fond.

Bien sûr, nous avons **toujours** choisi le camp de **la solidarité**

- contre les décisions cyniques en matière d'**Écoles européennes** (dès 2003), quand une autre OSP considérait que nous exprimions « des problèmes de riches » ;
- en matière d'actions sociales, qui ne sont pas à confondre avec comment se servir des « frais de réception et de représentation », mais qui consistent à développer des mesures de **politique sociale** (p.ex. abonnements de transport public, revendiquées par nous dès 2006) ;
- en matière de **bâtiments**, où nous avons annoncé (dès 2005) la déshumanisation des conditions de travail entraînée par une politique immobilière insensée (« plans grandioses, vie misérable »).

Faudrait-il encore rappeler que nous avons débloqué (en 2003) le débat sur l'**horaire flexible**, tout en assurant qu'il sera introduit sur une base volontaire et qu'il servira d'outil de liberté plutôt que de contrôle vexatoire ? Ou que c'est nous qui avons avancé (en juillet 2006) la demande de **reclassement** rapide et régulier des agents contractuels ?

En matière de **gestion des carrières** (attestations, promotions) :

- Nous exigeons **des règles claires et transparentes, pas des marchandages interminables** ! Par respect pour les collègues qui travaillent dans leurs services, nous avons, nous aussi, des choses plus importantes à faire que de marchander!
- Nous exigeons la mise en œuvre de l'article 6 du nouveau statut et non plus du bricolage sur l'ancien statut ! Nous nous opposons à tout grignotage qui menace la pérennisation des **taux garantis** ! Nous nous opposons à tout bricolage qui rendrait le système encore plus opaque ! Nous ne demandons **ni plus ni moins** de ce que prévoit le nouveau statut ! Nous ne cherchons pas des faveurs, nous exigeons le respect de nos droits ! Nous ne sommes pas demandeurs de points supplémentaires de promotion pour les microservices (p.ex. pour le comité du personnel) ! Les **solutions techniques** de la mise en œuvre de l'article 6, nous les avons déjà élaborées ! Nous les avons largement diffusées à tout le personnel, mais nous n'avons guère eu l'occasion d'en discuter au sein du Cdp sortant, la majorité les ayant considérées comme de « l'opposition stérile ».

Une autre OSP a importé dans la campagne électorale la revendication d'une **indemnité de logement**. « Cette approche n'implique pas de modification statutaire et peut rapidement être mise en œuvre », affirme-t-elle.

En réalité, l'*ancien* statut (article 14 bis de l'annexe VII) contenait la base juridique qui permettait au Conseil d'attribuer une indemnité de logement pour certains lieux d'affectation.

Lors de la **réforme** du statut, cet article 14 bis a été **abrogé, avec l'accord explicite de cette OSP**, qui, malheureusement, croit qu'on est tous devenus amnésiques.

L'instauration d'une **indemnité de logement** nous amènerait donc à coup sûr à une révision du statut par le Conseil, qui exigerait, à son tour, la révision (à la baisse) d'autres prestations (p.ex., indemnité de dépaysement) ! Assumeriez-vous un tel risque ?

Des solutions au problème de la cherté du logement sont donc à rechercher dans une autre direction, c'est-à-dire au niveau local. Mais pour cela, il faut un engagement sérieux et pas des feux d'artifice dangereux.

Les choses *peuvent* changer, si vous le voulez !

Pour un comité du personnel qui **fournira l'exemple** de la **transparence**, de la **compétence**, du **dialogue**, de la **meilleure valorisation de ses ressources humaines**, et qui servira **l'intérêt général**,

Pour un changement de politique et pas pour une simple redistribution du 'pouvoir' entre les mêmes personnes,

Votez pour toute l'équipe **EPSU-CJ** !

Martin BAILEY – AD – GB Žilvinas BREIVE – AD – LT Laurent BRÈS – agent contractuel – FR

Monique BRETON – AD – FR Attila GÁL – AD – HU Calogero GALANTE – agent contractuel – BE

Justina JEROUVILLE-STUNGYTE – AST – LT Petra OBERBECK – AST – DE

Martins OZOLINS – AD – LV Barbara PATORA – AD – PL Vassilis SKLIAS – AD – GR

Jimmy STRYHN MEYER – AD – DK José Paulo VAZ – AD – PT